

D'UN LUNDI A L'AUTRE



Bulletin du Collège Pont de la Maye Semaine du 10 au 17 décembre - N° 11

MOT DU PRINCIPAL

Cette semaine va se tenir le premier conseil de discipline de l'année scolaire. J'en profite pour faire un point sur les sanctions applicables au collège. Elles sont au nombre de six :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° La mesure de responsabilisation (avec ou sans sursis);

4° L'exclusion temporaire de la classe (avec ou sans sursis) : pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ouvrés et consécutifs ;

5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de la demi-pension (avec ou sans sursis) : La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ouvrés (du lundi au vendredi hors week-end et jours fériés) et consécutifs (exemple 1 : élève exclu 8 jours à compter du 07/05/2018, sera exclu les lundi 07, mercredi 09, vendredi 11/05/2018 ainsi que du lundi 14 au vendredi 18/05/18 inclus en raison des jours fériés du mois de mai 2018 - exemple 2 : élève exclu huit jours du mardi 05/06/18 au jeudi 14/06/2018).

6° L'exclusion définitive de l'établissement ou de la demi-pension (avec ou sans sursis) : obligation de réaffectation.

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer la totalité de ces sanctions. Le chef d'établissement est compétent pour prononcer les sanctions n° 1 à n° 5.

Le sursis

Le sursis s'étend à toutes les sanctions excepté l'avertissement et le blâme. La sanction prononcée avec sursis est inscrite au dossier. Elle constitue donc une véritable sanction dont l'exécution est différée dans le temps. Son prononcé, loin de constituer une mesure d'impunité, constitue un avertissement solennel de l'institution scolaire adressé à l'élève sanctionné. A cet égard, le chef d'établissement ne manquera pas de rappeler à l'élève et à ses représentants légaux que la sanction disciplinaire ayant été prononcée, l'engagement d'une nouvelle procédure disciplinaire en cas de récidive, ou de commission de tout autre fait répréhensible, pourra conduire à la levée du sursis par l'autorité disciplinaire.

1) La durée du sursis :

Le régime du sursis est identique, qu'il s'agisse d'exclusion temporaire ou d'exclusion définitive : dans les deux cas, le sursis ne peut être supérieur à un an de date à date.

Exemple 1 : dans le cas d'une exclusion temporaire de huit jours prononcée et notifiée le 27 janvier 2018 avec un sursis de 10 mois, la sanction n'est plus exécutoire au-delà du 27 novembre 2018. En deçà, le sursis peut être levé, et la sanction appliquée.

Exemple 2 : dans le cas d'une exclusion définitive prononcée et notifiée le 27 octobre 2018

avec un sursis de 12 mois, la sanction n'est plus exécutoire au-delà du 27 octobre 2019. En

2) La levée ou le maintien du sursis :

Hypothèse : L'élève fait l'objet d'une sanction assortie d'un sursis. Pendant la durée du sursis, l'élève commet de nouveaux faits en infraction au règlement intérieur qui doivent être sanctionnés.

Dans tous les cas, les faits fautifs sont soumis à une nouvelle procédure disciplinaire, mais ces faits ne doivent pas obligatoirement être de même nature que les faits antérieurs pour permettre à l'autorité disciplinaire de lever le sursis attaché à la sanction initiale (exemple : faits ayant donné lieu à une sanction assortie d'un sursis :

dégradation volontaire de matériel scolaire. Faits nouveaux : violence verbale à l'égard d'un AED).

Trois possibilités s'offrent à l'autorité disciplinaire compétente :

- Levée du sursis et exécution de la sanction initiale (exemple : levée du sursis de l'exclusion définitive et exécution de celle-ci).
- Levée du sursis et application d'une nouvelle sanction (exemple : levée du sursis d'une exclusion temporaire de huit jours = exécution de la sanction initiale d'exclusion de huit jours + mesure de responsabilisation ou avertissement ou blâme mais impossibilité de prononcer de nouveau une sanction d'exclusion temporaire en raison de la durée de 8 jours à ne pas dépasser, sauf si cette nouvelle sanction est prononcée de nouveau avec sursis.

Dans ces deux cas, la notification de la sanction devra faire apparaître la mention suivante « levée du sursis de la sanction prononcée le ... ».

- maintien du sursis et nouvelle sanction (exemple : l'exclusion définitive avec sursis demeure + exclusion temporaire.

Bonne semaine à tous et, par avance, puisqu'il n'y aura pas de NL la semaine prochaine, bonnes fêtes de fin d'année !

Le Principal : Stéphane ALLEMAND

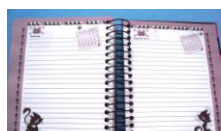
AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 10 décembre à 15h30 : Stage défibrilateur.

Mardi 11 décembre à 16h30 :
Rencontre parents/professeurs de 3^{ème}.

Mercredi 12 décembre à 8h400 :
Devoir commun 3^{ème} mathématiques et géographie.

Lundi 17 décembre à 13h45 : Cellule de veille.



NOUVELLES ÉLÈVES

- FALEVALU Jennila, 6^e3
 - VALPROMY Anaïs, 3^e2 ULIS
- seront affectées à compter du lundi 10 décembre.

Un trimestre se termine...

Depuis le goûter d'accueil des enfants entrant en 6^{ème}, chaque membre de l'équipe éducative a mis ses idées et son temps aux conseils de l'établissement, aux réunions de préparation des actions mises en place, aux sorties scolaires ou encore aux ateliers...

Nos temps forts

LA RÉUSSITE AU COLLEGE

La Conseillère Principale d'Éducation et les professeurs principaux de 3^{ème}, accompagnés par l'association Energie Jeunes, se sont investis pour faire progresser nos élèves dans leur parcours scolaire.

LE COLLEGE S'ENGAGE DANS LA PRÉVENTION

Mme Laffargue, policière à Pessac, est venue sensibiliser les classes de 4^{ème} et 3^{ème} aux effets de la consommation d'alcool, et aux dangers du cyber harcèlement.



L'initiation *aux* gestes qui sauvent est obligatoire en 3^{ème}. La formation consiste à apprendre à réagir face à différentes situations de la vie quotidienne (malaises, étouffement, hémorragies, arrêt cardiaque...).

Sensibilisation à l'usage d'un défibrillateur

« Difficile d'être mené à se servir d'un défibrillateur et ne pas savoir s'en servir ! »

Les 10 décembre et 10 janvier, M. Groleau, interviendra auprès de tous les personnels volontaires pour les gestes qui peuvent être pratiqués au cours d'un arrêt cardiaque.

« SOUS LES CHÊNES »

Le projet « Sous les chênes » a vu le jour avec l'association Passeurs afin de responsabiliser les élèves à leur cadre de vie quotidien. Après le recueil de témoignages auprès des élèves et du personnel de l'établissement une maquette sera présentée en février pour la parcelle de terrain dans la cour qui sera mise en valeur (plantations/semis, constructions, signalétique...).



CONCOURS PLUMES NOCTAMBULES

Le vendredi 19 octobre, une cinquantaine d'élèves se sont retrouvés pour la compétition des « Plumes Noctambules ». L'objectif était d'écrire une nouvelle en respectant quelques contraintes d'écriture en une seule nuit d'inspiration.

Le concours a rencontré un grand succès.

DEVOIRS FAITS

Un triomphe pour le dispositif « Devoirs Faits » qui compte actuellement plus de 50 élèves sur 12 heures d'accompagnement. Une aide appropriée à tous les élèves volontaires dans la prolongation des apprentissages dans la classe. Un goûter très apprécié leur est servi par Mme Faudry avant d'aller dans le dispositif.



Chacun son sport

L'Association sportive du collège offre aux élèves volontaires, en prolongement des heures de scolarité, la possibilité de s'initier ou de pratiquer plusieurs sports. En plus du hand-ball, du basket, de la natation ou du badminton un atelier fitness/danse a vu le jour cette année. Que ce soit en équipe ou en individuel, au stade ou dans l'eau, chaque élève donnera le maximum pour représenter le collège aux compétitions.

DÉCOUVERTE DE L'ITALIE

L'atelier découverte de l'Italie a rouvert ses portes de 12h30 à 13h20, en salle A 101. Il accueille 11 élèves de 6^{ème} en semaine A, 4 places sont encore disponibles et 13 élèves en semaine B : 2 places disponibles.

Si vous êtes intéressés, rendez-vous le vendredi à 12h30 devant la porte du Hall. 6èmes uniquement.

Les élèves ont pu se pencher ces dernières semaines sur les mots italiens présents dans, la langue française (et s'apercevoir que la gastronomie est très présente). Et sur l'alphabet italien : il manque des lettres par rapport à l'alphabet français... Lesquelles et pourquoi ?

A presto !



FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Grâce aux cotisations, le Foyer Socio-Éducatif peut encore rémunérer cette année les deux intervenants des ateliers théâtre et échecs qui accueillent une quarantaine d'élèves chaque semaine. Il soutient aussi financièrement le concours anglais « **Big Challenge** » qui s'adresse à tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Le foyer apporte également sa contribution au concours **Drôles de Maths**, auquel deux classes du collège vont participer pour la première fois.

Nouveau bureau

Présidente : Mme Karine Busquet

Trésorier : M. Philippe Sacre

Secrétaire : Mme Delphine Da Cunha Goncalves

Email : foyermaye@gmail.com

LA VIE D'UN CLUB



L'Association ASPOM est un club d'échecs qui intervient tous les lundis au collège et qui regroupe vingt cinq élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cette année une convention a été signée avec le club pour créer un partenariat et pouvoir accueillir dans un premier temps des lycéens de Vaclav Havel, anciennement élèves du collège, et ensuite des élèves de CM2 des écoles voisines.

Ainsi le collège accueillera le club le jeudi soir de 16h45 à 17h45 afin d'agrandir le cercle des compétiteurs !

REPAS FESTIF AU SELF



Le jeudi avant les vacances l'ambiance sera au top au restaurant scolaire. Les élèves dégusteront le menu de Noël qu'ils ont choisi avec la traditionnelle friandise du père Noël.

Sous la houlette du chef cuisinier et de son équipe plus de 500 repas seront servis ce jour. Un moment de convivialité qui sera partagé par les élèves et tout le personnel du collège.

Repas de Noël

**Mousse de foie gras toast brioché
ou Saumon fumé fromage
frais pain Suédois
Fondant de poulet farci aux
pommes / Sauce foie gras / Fagot
de haricots verts / Croquettes de
pommes de terre
Douceur griottes ou Buchette
chocolat, caramel ou vanille**

MENUS DE LA SEMAINE

LUNDI 10 DECEMBRE

Taboulé ou Salade de blé
Navarin d'agneau / Haricots
beurre
Fromage
Fruit

MARDI 11 DECEMBRE

Concombre vinaigrette ou
Avocat crevettes
Pâtes carbonara
Fromage
Petit filou chocolat ou Yaourt à
boire

JEUDI 13 DECEMBRE

Salade de courgettes râpées ou
Salade composée
Filet mignon de porc sauce aigre
douce
Chou fleur
Fromage
Muffin ou Donut's

VENDREDI 14 DECEMBRE

Salade au gésiers ou Mesclun
aux croustons
Dos de cabillaud sauce
Andalouse / Riz jaune
Yaourt nature sucré
Fruit